

Municipalité

Case postale

CH-1401 Yverdon-les-Bains

Date : 11 décembre 2020

N/réf. : lge

**AVIS AUX ELECTRICES
ET ELECTEURS DE LA COMMUNE
D'YVERDON-LES-BAINS**

Nous informons les électriciens et électeurs de la Ville d'Yverdon-les-Bains qu'en date du 10 décembre 2020, le Conseil communal a accepté les préavis suivants :

- **PR20.18PR** concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'000'000.- pour la mise en œuvre des mesures découlant de la stratégie de déploiement de la mobilité électrique (SDME) sur l'ensemble du territoire communal
- **PR20.20PR** concernant le budget 2021
- **PR20.21PR** concernant la 2ème série de compléments au budget 2020
- **PR20.22PR** concernant une demande d'un crédit d'études de CHF 500'000.- pour assurer l'alimentation électrique future de la ville d'Yverdon-les-Bains
- **PR20.24PR** concernant une demande de crédit complémentaire extraordinaire de CHF 500'000.- au budget 2020

*Le référendum peut être demandé contre ces décisions dans les **dix jours** à dater de la publication du présent avis, en respectant les dispositions de l'article 110 al. 1 de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt et autorisera la récolte des signatures requises ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art 110 al. 3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al. 3 LEDP (art. 110a al. 1 LEDP).*

MUNICIPALITE
D'YVERDON-LES-BAINS

Pilier public du 11 au 21 décembre 2020